

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE: En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte une création d'emploi permanent de responsable de la commande publique sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, suite à l'inscription au tableau annuel d'avancement de grade de l'agent occupant le poste.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 10 mai 2024 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	17	2	19	18.77	11	2	13	12.77	6	0	6	6.00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Directeur général des services	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attachés territoriaux	7	0	7	7.00	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1	0	1	1.00
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	5		5	4.00	5		5	5.00				
Rédacteurs territoriaux	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00	5	0	5	5.00
Rédacteur principal 1ère classe	3		3	3.00	1		1	1.00	2		2	2.00
Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
Rédacteur	2		2	2.00					2		2	2.00
Adjoints administratifs territoriaux	3	2	5	4.77	3	2	5	4.77	0	0	0	0.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial	1	2	3	2.77	1	2	3	2.77				
Filière technique	7	0	7	7.00	6	0	6	6.00	1	0	1	1.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Ingénieur principal												
Ingénieur	1		1	1.00	1	0	1	1.00				
Techniciens territoriaux	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
Technicien	4		4	3.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	11	0	11	11.00	9	0	9	9.00	2	0	2	2.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	5	0	5	5.00	4	0	4	4.00	1	0	1	1.00
assistant de conservation principal 1ère classe												
assistant de conservation principal 2ème classe	3		3	3.00	2		2	2.00	1		1	1.00
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoints territoriaux du patrimoine	4	0	4	4.00	4	0	4	4.00	0	0	0	0.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
adjoint territorial du patrimoine	2		2	2.00	2		2	2.00				

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière médico-sociale	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif												
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social												
Filière animation	3	12	15	10.95	2	10	12	8.47	1	2	3	2.48
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	1	1	2	1.89	1	0	1	1.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00					1		1	1.00
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoint territoriaux d'animation	1	11	12	8.06	1	9	10	6.58	0	2	2	1.48
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation	1	10	11	7.37	1	8	9	5.89		2	2	1.48
TOTAL GÉNÉRAL	40	14	54	49.72	30	12	42	38.24	10	2	12	11.48

- de procéder à la création d'emplois de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Administration générale	B	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Responsable de la commande publique	10/05/2024	Création de poste suite à avancement de grade

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De procéder à la création du poste permanent mentionné ci-dessus ;
- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente